

MAITRISE ŒUVRE – AMENAGEMENT DEUX PLACES EXISTANTES

Pour l'aménagement des deux places existantes, partie haute et basse de la place de l'Eglise, il a été nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre notamment pour la réalisation d'un avant-projet.

Aussi, considérant que le Conseil Municipal a validé ce projet précédemment, le Maire propose de retenir le bureau d'étude INCA pour la mission de maîtrise d'œuvre dont les honoraires s'élèveront à 12 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le bureau d'étude INCA pour un coût de 12 000.00 € HT
- AUTORISE le Maire à signer le contrat correspondant et tout document se rapportant à cette décision.

REMBOURSEMENT EXTENSION RESEAU ENEDIS – LES GRANDS LEGRS

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un administré, exploitant agricole, fait construire sa maison située en zone A du PLUi au hameau « Les Grands Légers » Saint-Loup-de-Gonois.

Lors de l'instruction du permis de construire, les services ENEDIS ont stipulé qu'une extension du réseau électrique était nécessaire avec une participation financière communale.

Considérant que la Commune n'a pas obligation à financer ledit réseau en zone « Agricole », l'administré concerné a donné son accord pour rembourser à hauteur de 50 % la somme qui sera facturée à la Commune.

La facture reçue ce jour s'élève à 8 315.28 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de refacturer la somme de 4 157.64 € à ce propriétaire, charge le Maire d'émettre le titre de recettes correspondant et l'autorise à signer tout document se rapportant à cette décision.

TOUR DE TABLE

Monsieur BOUBOL évoque le prochain repas des anciens et passe la parole à Madame DUMAINE, adjointe chargée des affaires sociales. La date retenue pour cet événement est le dimanche 26 mars 2023 et aura lieu à la salle polyvalente. Une animation sera prévue.

Monsieur BOUBOL demande si la bande de terrain appartenant à la Commune dans le lotissement des Hauts de la Selle (entre deux propriétés) pourrait être entretenu. Cela permettrait ainsi un accès direct à ce domaine aux riverains ou randonneurs. Ce sujet sera étudié mais probablement difficile car un talus est présent en contrebas.

Madame ROBIN évoque l'assemblée générale de l'ADAPA à laquelle elle a assisté et remercie les conseillers municipaux pour la distribution du bulletin municipal.

Madame CEZEUR évoque le mauvais état de l'accotement rue de la Brie. Certains administrés ont émis le souhait qu'un distributeur de billets soit installé dans le bourg.

Monsieur NACCACHE indique qu'il lui semble que la démonstration pour l'utilisation du désherbeur à air chaud pulsé est plutôt positive et efficace. Affaire à suivre au printemps.

Madame BACHELIER signale qu'une haie de thuyas gêne la circulation au hameau « La Grand Maison ». Un courrier sera adressé aux propriétaires.

Monsieur MORIN évoque la réunion du syndicat de secteur scolaire à laquelle il a assisté avec Madame CEZEUR.

Madame DUMAINE fait part que les associations selloises cherchent des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.